RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

DIRECTION PETITE ENFANCE

DECISION MUNICIPALE n°2026- 354

Spectacle de marionnettes pour les crèches municipales le samedi 12 décembre 2026

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.04.14 en date du 1er avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de faire participer les enfants fréquentant les crèches de la Ville à la féérie des fêtes de fin d'année en leur proposant, ainsi qu'à leur famille, un spectacle de marionnettes,

Considérant la proposition de la société C LA COMPAGNIE pour quatre représentations du spectacle pour enfants intitulé « Un cadeau pour le père noël » par la compagnie des Marionnettes Coconut

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat pour quatre représentations du spectacle intitulé « Un cadeau pour le père noël » par la compagnie des Marionnettes Coconut le samedi 12 décembre 2026 avec la société C LA COMPAGNIE, sise 6 rue Flatters à Paris (75005), représenté par Mr AUBERT Gérard, gérant.

Article 2 : Que le montant de la prestation pour les quatre représentations, comprenant la totalité des frais engagés, y compris les frais de déplacement, est de 1000 € TTC.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la ville de Noisy-le-Grand,

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 29 septembre 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE (Seine-Saint-Denis)

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 06 / 10 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260929-DM-SPE-2026354-AR
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026